

La Financière Responsable signe la Charte d'Impact Investisseur de l'IFD - Paris EUROPLACE et obtient un score de 74/100 à la Grille Impact pour son fonds LFR Inclusion Responsable ISR

« L'impact social peut aussi se construire et se mesurer sur les marchés actions cotées. »

Paris, le 27 octobre 2026 — La Financière Responsable, filiale de gestion ISR du groupe Mapfre, annonce avoir signé la Charte d'Impact Investisseur de l'Institut de la Finance Durable (IFD) au titre de son fonds LFR Inclusion Responsable ISR, labellisé ISR et relevant de l'Article 9 SFDR.

Cette signature s'accompagne d'un score de 74/100 obtenu par le fonds à la grille d'évaluation du potentiel d'impact de l'IFD. Les 12 questions qualifiantes, revues par l'IFD, ont également été satisfaites.

Parmi les six nouveaux fonds signataires annoncés en octobre 2026, **LFR Inclusion Responsable ISR (LIR) est le seul fonds investi en actions cotées**. Sa participation illustre la place que peut occuper cette classe d'actifs dans le développement d'une **finance à impact social positif et mesurable**.

Une stratégie à impact social dédiée à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

Depuis plus de huit ans, La Financière Responsable (LFR) déploie à travers le fonds une stratégie d'investissement en actions européennes cotées dédiée à **l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap**.

Elle repose sur une conviction forte : **favoriser l'inclusion professionnelle contribue à la création de valeur durable pour les entreprises**. Au-delà de la sélection d'entreprises engagées en faveur de l'inclusion, LFR s'attache **à faire progresser leurs pratiques**, notamment en matière de **recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi**.

« Nous sommes convaincus que les marchés actions cotées ont toute leur place dans le développement de l'investissement à impact. Depuis 2018, notre stratégie Inclusion Responsable poursuit un objectif social précis : faire progresser les pratiques des entreprises européennes en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre rôle d'actionnaire va au-delà de la sélection des entreprises : il consiste à s'engager avec elles pour accompagner des évolutions concrètes et durables. L'impact social peut aussi se construire et se mesurer sur les marchés cotés », déclare **Steven Prévost**, Responsable des Investissements de La Financière Responsable.

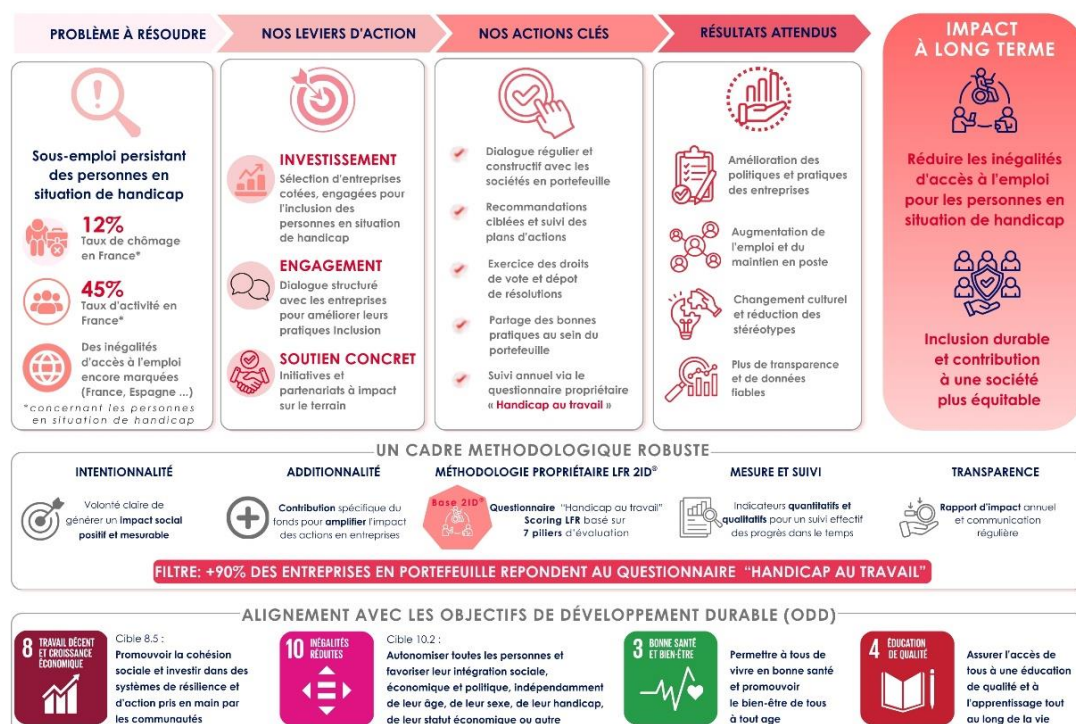
Une démarche d'impact structurée et évaluée

La démarche d'investissement à impact du fonds s'articule autour des **trois piliers du référentiel IFD** :

- **L'intentionnalité** : la définition d'un objectif social explicite, formalisé dans une **Théorie du Changement** reliant les actions du fonds et les évolutions attendues au sein des entreprises
- **L'additionnalité** : un dialogue actionnarial structuré et de long terme, visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques inclusives
- **La mesure d'impact** : le suivi d'indicateurs permettant d'apprécier les engagements pris et les progrès réalisés par les entreprises dans la durée.

Inclusion Responsable | LFR

THÉORIE DU CHANGEMENT – LFR INCLUSION RESPONSABLE



Infographie : Théorie du Changement LFR - LIR

Le score obtenu à la **Grille Impact de l'IFD** inscrit cette approche dans un cadre méthodologique commun à la Place financière de Paris.

« Notre fonds LFR Inclusion Responsable ISR franchit une étape clé avec la signature de la Charte d'Impact Investisseur et l'évaluation de sa démarche d'impact selon le référentiel de l'IFD. Cette évaluation porte sur notre méthodologie, fondée sur une théorie du changement explicite, un engagement actionnarial de long terme et le suivi des progrès des entreprises grâce à notre outil propriétaire 2ID® (Inclusion Indicators Database®). Notre ambition est de contribuer à des avancées concrètes et mesurables en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap », souligne **Inès Segueni**, gérante du fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Contribuer à un cadre de Place exigeant pour l'investissement à impact

En signant la Charte, La Financière Responsable rejoint les sociétés de gestion engagées dans **le développement d'une finance à impact exigeante, transparente et harmonisée**. Selon l'Institut de la Finance Durable, cette nouvelle vague de signatures porte à **42 le nombre de fonds signataires**, représentant près de **4 milliards d'euros d'encours sous gestion**.

Cette dynamique témoigne de la diversité croissante des stratégies d'investissement à impact. Pour LFR, elle met particulièrement en lumière **le rôle des investisseurs en actions cotées dans l'amélioration des pratiques sociales des entreprises**, à travers l'engagement actionnarial de long terme et le suivi concret de leurs progrès.

À propos de La Financière Responsable :

Agréée par l'Autorité des marchés financiers depuis 2008, **La Financière Responsable (LFR)** est une société de gestion française, filiale du groupe d'assurances Mapfre, spécialisée dans l'ISR. Elle se distingue par une approche rigoureuse intégrant les critères ESG au cœur de ses décisions d'investissement. LFR propose des fonds labellisés ISR et classés Article 9 au sens du règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR », parmi lesquels **LFR Inclusion Responsable ISR** - fonds d'investissement à impact social, dédié à **l'inclusion des personnes en situation de handicap** au sein des entreprises cotées européennes et **LFR Actions Solidaires ISR** - fonds également labellisé **Finansol**, soutenant **l'économie sociale et solidaire (ESUS)**. Plus d'informations sur www.la-financiere-responsable.fr dont :

- [Charte d'Impact Investisseur IFD](#) signée par LFR
- [Grille Impact](#) pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR
- [Informations en matière de durabilité](#) pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

À propos de l'IFD et de sa Grille Impact :

L'**Institut de la Finance Durable (IFD)**, branche de Paris EUROPLACE, œuvre au développement de la finance durable en France. Sa grille d'évaluation du potentiel d'impact (« **Grille Impact** ») évalue les fonds selon trois piliers : **intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact**. Pour être éligible à la Charte, un fonds doit obtenir un score d'au moins 65/100 en 2026 et satisfaire aux 12 questions qualifiantes obligatoires. Ce seuil passera à 70/100 en janvier 2027. Plus d'informations : IFD <https://institutdelafinancedurable.com/groupe-travail/charte-impact/>

Avertissement :

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus et au document d'informations clés (DIC) de LFR Inclusion Responsable ISR avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ces documents sont disponibles sur www.la-financiere-responsable.fr. Tout investissement comporte des risques et le capital n'est pas garanti. Principaux risques du fonds: risque de perte en capital, risque actions, risque lié aux petites et moyennes capitalisations, risque de liquidité, risque lié à l'approche extra-financière. Indicateur de risque (SRI) : 4/7. La décision d'investir doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds décrits dans son prospectus. Le score obtenu à la Grille Impact de l'IFD ne constitue ni une garantie d'impact futur ni une garantie de performance financière.

Contact Presse :

Cristina Vasilescu CVasilescu@lfram.fr +33 1 75 77 75 01